

DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

OBJET :

Séance du : mercredi 16 octobre 2024

ELECTION DES AUTRES
MEMBRES DU BUREAU
COMMUNAUTAIRE
(3ÈME ET 4ÈME POSTE
DE CONSEILLER
COMMUNAUTAIRE
DÉLÉGUÉ)

Convocation du : 9 octobre 2024

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

N° CC_2024_0120

Membres présents :

Laurent GILET, Bertilla LE GOC, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Michel BOUCHER, Robert BURGNARD, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Pascale MAYCA, Mylène SAILLET RAPHOZ, Pascal SAUGE, Yves CHEMINAL, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Claude ANTHONIOZ, Marion BARGES-DELATTRE, Paulette CLERC, Anny MARTIN, Jean-Michel VOUILLOT, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Odette MAITRE, Denis MAIRE, Christine BURKI, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Danielle COTTET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Marie-Jeanne MILLERET

Représentés :

Guillaume MATHÉLIER par Laurent GILET, Ines AYEYB par Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Louiza LOUNIS par Dominique LACHENAL, Amine MEHDI par Christian DUPESSEY, Bernard BOCCARD par Claude ANTHONIOZ, Jean-Paul BOSLAND par Antoine BLOUIN, Alain LETESSIER par Marion BARGES-DELATTRE, Sophie VILLARI par Pascal SAUGE

Excusés :

François LIERMIER, Maryline BOUCHÉ, Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Géraldine VALETTE-GURRIERI, Djamel DJADEL, Matthieu LOISEAU, Chadia LIMAM, Joanny DEGUIN, Anne FAVRELLE, Stéphane PASSAQUAY, Isabelle VINCENT, Julien BEAUCHOT

Vu l'arrêté préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB/2019-0045 du 19 septembre 2019 fixant la répartition des sièges entre les communes membres de l'Agglo au sein du conseil communautaire,

Vu l'article L.5211-2 du code général des collectivités territoriales qui renvoie aux dispositions relatives à l'élection du maire et des adjoints (article L. 2122-7) pour déterminer les règles applicables à l'élection du Président et des membres du Bureau de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunal à fiscalité propre,

Considérant qu'en l'absence de dispositions légales particulières, les autres membres du bureau doivent être élus au scrutin uninominal et à bulletin secret,

Vu l'article 23 du règlement intérieur d'Annemasse Agglo précisant que « Le Conseil Communautaire élit le Président et les membres du Bureau parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin, et l'élection a lieu à la majorité relative. »,

Vu la délibération n°CC_2024_0119 en date du 16 octobre 2024 portant modification de la composition

du Bureau Communautaire, avec notamment la création d'un 3ème et d'un 4ème poste de conseiller communautaire délégué,

Vu les procès-verbaux de l'élection des conseillers communautaires délégués ci-annexés,

Vu les résultats des scrutins, soit :

- pour Marie-Jeanne Milleret pour le poste de 3ème conseiller communautaire délégué : 41 voix sur 44 votants, 1 bulletin blanc, 2 bulletins nuls ;
- pour Marion Barges Delattre pour le poste de 4ème conseiller communautaire délégué : : 43 voix sur 44 votants, 1 bulletin blanc.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DECIDE :

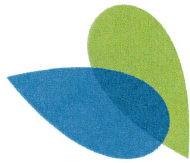
DE PROCLAMER Marie-Jeanne MILLERET 3ème conseillère communautaire déléguée et la déclarer installée,

DE PROCLAMER Marion BARGES-DELATTRE 4ème conseillère communautaire déléguée et la déclarer installée.

Pour le président et par délégation,

Le secrétaire de séance,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.



Annemasse **Agglo**

Annemasse - Les Voirons Agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 16/10/2024

FEUILLE DE DEPOUILLEMENT

ELECTION 3^{er} poste conseiller com. délégué
..... 1^{er} TOUR

Nombre de conseillers :	56	(1)
Nombre de présents :	36	(2)
Nombre de procurations :	8	(3)
Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	0	(4)
Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne :	44	(5=2+3-4)
Nombre de votes blancs :	1	(6)
Nombre de votes déclarés nuls :	3	(7)
Nombre de suffrages exprimés :	41	(8=5-6-7)

CANDIDATS	NOMBRE DE VOIX	TOTAL
• M.E. Milleret	ixi ixi ixi ixi ixi ixi ixi ixi ixi ixi	1 blanc
• Perrin	+	
•		
•		
•		
•	41	
•	1 blanc	
•	9, nul	

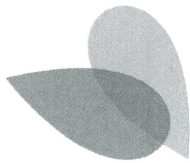
Signatures :

Du président d'Annemasse Agglo :

Des assesseurs :

Paulette Chuc

Patrick Arbore



Annemasse **Agglo**

Annemasse - Les Voirons Agglomération

Envoyé en préfecture le 18/10/2024

Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le 21/10/2024

ID : 074-200011773-20241017-CC_2024_0120-DE



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16/10/2024

FEUILLE DE DEPOUILLEMENT

OBJET DU VOTE : Poste 3ⁱⁿ conseiller communautaire
délégué

Nombre de conseillers :	56
Nombre de présents :	36
Nombre de procurations :	8
Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne :	44
Nombre d'abstentions :	1
Nombre de votes pour :	41
Nombre de votes contre :	0
Nombre de votes blancs :	1
Nombre de votes déclarés nuls :	2
Nombre de suffrages exprimés :	41

RESULTATS :

Proclamation d. M. Jeanne Dilleret

Signatures :

Du président d'Annemasse Agglo :

Des assesseurs :

Paullette Clerc

Patrick Antoine



ID : 074-200011773-20241017-CC 2024 0120-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 16/10/2024

ELECTION 4^{me} poste conseiller Com. d'arr.
2^{de} TOUR

1 Blanc

Paullette Cluc

~~Patrick Anthony~~

